



MAIRIE DE RODELLE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Rodelle dûment convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique, à la Mairie de Rodelle, sous la Présidence de Monsieur BRALEY Roger, Maire.

Présents : M. Roger BRALEY, M. Bernard GINISTY-ANDRIEU, Mme Julie VAREILLES, M. Jean-Michel LEMOURIER, Mme Nathalie GRIPPON, Mme Jeanne MOUYSSSET, M. Gérard SOULIE, M. Yannick ANDRIEU, Mme Emilie CARLES, Mme Lucie CLOT, M. Philippe BERGOUGNE, Mme Marielle FERAL, M. Jérôme GRAS, Mme Justine CATUSSE.

Absente excusée : Mme Géraldine MASSOL

Secrétaire de séance : Mme GRIPPON Nathalie

1- Délibération 2026/65 pour désigner le secrétaire de séance, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a désigné Madame Nathalie GRIPPON pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance.

2- Délibération 2026/66 pour approuver du Procès-Verbal de la séance du 29 juillet 2026, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2026.

3- Délibération 2026/67 pour valider l'adhésion au groupement de commandes constitué par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour des prestations de contrôles périodiques réglementaires d'équipements et autorisation de signature de la convention constitutive afférente, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion au groupement de commandes pour des prestations périodiques réglementaires d'équipements et l'autorisation de signature de la convention constitutive afférente.

4- Délibération 2026/68 pour valider l'approbation du rapport Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées en 2026 proposé par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Rapport CLET 2026 de la Communauté de Communes.

5- Délibération 2026/69 pour instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter de 2027.

6- Délibération 2026/70 pour fixer le taux des promus/promouvables pour les avancements de grade, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a fixé le taux des promus/promouvables à 100 % pour les avancements de grade.

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie.